

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2012 A 20H30</b></p>
---

**PRESENTS**

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M GUASCH / M QUINTILLA / Mme GASC / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / Mme M LABAT / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M COURREGES / M FALTRAUER / Mme GREGNANIN / Mme A LABAT / Mme MAGNOUAC / M BOUNET

**EXCUSES**

M TOUYAROU / M LABURTHE / M DECHE / M DESANGLES / M LABERGERE / M BENOIT / M COMET / Mme ROLANDO / M VEIGA

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION**

M TOUYAROU / M LABURTHE / Mme ROLANDO / M VEIGA

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu/procès verbal de la séance du 15 février 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande l'inscription de deux questions supplémentaires.  
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
  2. PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CCGA
  3. TARIFS COMMUNAUX POUR 2012
  4. CONVENTION TRIENNALE FOUILLES DOMUS
  5. IMPASSE RUE MAGNAN : RESTITUTION
  6. MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU SIVU
  7. AMENAGEMENT SALLE DE GYMNASTIQUE – AVENANT LOT 5
  8. RENOVATION SERVICES SOCIAUX – AVENANTS LOTS 1, 8 et 2
- 
- QUESTIONS DIVERSES

## **1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le débat d'orientations budgétaires, inscrit dans la loi, est instauré pour fixer les objectifs à poursuivre en cours d'année et les tendances générales.

Monsieur le Maire présente ses propositions d'orientations.

*"Mes chers collègues,*

*Le débat d'orientations budgétaires de cette année revêt un caractère particulier : contexte économique difficile, environnement financier fragile, année politique intense.*

*L'objet de mon intervention poursuit un seul but, celui de défendre la spécificité de notre territoire, sa ruralité avec ses atouts et ses faiblesses.*

*La commune, dernier échelon de proximité doit aujourd'hui répondre à de nombreuses problématiques, délaissée petit à petit par l'Etat, mais aussi par la Région et le Département.*

*Deux défis s'imposent à nous : d'une part la maîtrise de la fiscalité pour éviter d'accroître la pression sur les ménages, et d'autre part la poursuite des investissements structurels nécessaires au développement de notre ville.*

*Lors du débat d'orientations budgétaires de 2011, j'avais sollicité la Trésorerie Générale pour qu'elle réalise un audit de nos finances intégrant les nouvelles ressources fiscales, le transfert des compétences et la fiscalité à la CCGA. J'avais également demandé de tenir compte de nos différents investissements prévus, considérés comme prioritaires.*

*Les différentes réformes fiscales en particulier la réforme de la taxe professionnelle, le gel des dotations d'Etat, la diminution des subventions quelque en soit l'origine, nous obligent à recadrer de manière encore plus précise notre méthode de gestion.*

*Voici les grandes lignes dégagées par cette étude fournie en juin 2011. Les projections de ressources ont été établies en considérant :*

- *un maintien de la fiscalité actuelle, en particulier la continuité des compensations liées à la modification de la taxe professionnelle avec :*
  - *une augmentation des bases d'imposition fixée à 2% de 2012 à 2015*
  - *un maintien des taux d'impôts locaux pour la même période*
- *une évolution des charges de fonctionnement de 2% par rapport à 2010 (personne, participation subvention et autres charges)*
- *une progression de 2% par rapport à 2010 des postes de recettes suivants :*
  - *DGF*
  - *attribution de péréquation et de compensation*

*Dans ce contexte précis, la commune d'ÉAUZE peut autofinancer ses principaux projets sans avoir à recourir à l'emprunt. Telle est la conclusion de l'étude.*

*Il est évident que ce scénario idéal bien que prudent est une préconisation que l'on doit manipuler avec discernement.*

*Le recours à l'emprunt nous permet de garder une marge de manœuvre au niveau de notre trésorerie et d'anticiper une aggravation de la crise qui aurait pour effet une baisse des dotations.*

*D'autre part, il n'est pas exclu que l'intercommunalité, face à la prise de nouvelles compétences, révise sa fiscalité, la taxe additionnelle étant insuffisante à long terme en matière de ressources.*

*Il a déjà été évoqué le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique pour se substituer à la taxe additionnelle.*

*La ville d'ÉAUZE, principal contributeur de la CCGA se doit d'être vigilante car l'impact d'un tel changement des règles du jeu sera loin d'être neutre pour nous.*

*Depuis 2008, la lisibilité de nos finances est difficile à appréhender. Passage à l'intercommunalité, réforme de la taxe professionnelle, gel des dotations d'Etat, baisse des financements croisés liés à la crise économique, tous ces aléas nous obligent à une certaine rigueur, tout en maintenant le cap de notre action politique, tout en allant au bout de nos projets.*

*Je vais maintenant vous soumettre les différentes masses qui vont constituer notre budget, en tenant compte des remarques précédentes.*

*Les contributions directes qui vont alimenter nos recettes sont le produit de notre fiscalité choisie ainsi que des différentes dotations provenant de l'Etat, en particulier toute une batterie de fonds de péréquation.*

	<i>BASE</i>	<i>TAUX</i>	<i>PRODUIT</i>
<i>TH</i>	<i>3731 K€</i>	<i>22,89 %</i>	<i>854 K€</i>
<i>FB</i>	<i>3607 K€</i>	<i>30,65 %</i>	<i>1 106 K€</i>
<i>FNB</i>	<i>189 K€</i>	<i>123,05 %</i>	<i>232 K€</i>
<i>CFE</i>	<i>1427 K€</i>	<i>30,31 %</i>	<i>432 K€</i>

*Je rappelle comme l'an passé que pour la taxe d'habitation, la partie dévolue au département est définitivement transférée au bloc commune/intercommunalité.*

*Egalement, en conformité avec nos engagements de campagne durant ce mandat, les taux communaux ne varient pas cette année.*

*L'exercice budgétaire en est de plus en plus périlleux, nous obligeant à une grande vigilance puisque les autres collectivités augmenteront leurs impôts (à titre indicatif + 2% pour le Conseil Général, + 5% pour la CCGA, taux non encore votés).*

*Le total de nos recettes fiscales sur les quatre taxes avoisinerait 2625 K€, soit 305K€ de plus que l'an passé.*

☞ Allocation de compensation :

TH	144 K€	)	
FB et FNB	101 K€	)	soit 277 K€
TP et CFE	32 K€	)	

TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	115 K€
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	168 K€
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	196 K€
FNGIR (fonds nationale de garantie individuelle des ressources)	340 K€
	-----
	819 K€

☞ Dotation forfaitaire de l'Etat : 1000 K€

A ceci peuvent se rajouter en fonction de l'éligibilité des projets en cours d'autres subventions émanant du Département, de la Région, de l'Etat ou de l'Europe.

☞ Dotation de solidarité rurale : 190 K€

☞ Vente produits fabriqués, prestations, services : 376 K€

☞ Travaux en régie : 250 K€

## **I – FONCTIONNEMENT**

Dans les dépenses de fonctionnement, l'orientation devrait être la suivante :

\* charges à caractère général 1416 K€

\* charges de personnel 2500 K€

L'augmentation mécanique des salaires conjugués à des prévisions d'avancement de grade ne devrait pas impacter le budget personnel puisque des départs à la retraite ne seront pas remplacés et qu'en 2011 45 K€ avaient été affectés à l'INRAP opération non renouvelée cette année.

\* charges de gestion courante 891 K€

\* frais financiers 261 K€

En 2011, 1300 K€ d'emprunt ont été déployés pour faire face aux différents besoins de financement évoqués l'an passé.

Cette année, nous aurons recours à l'emprunt pour environ 500 K€.

\* Amortissement de matériel 245 K€

## **II – INVESTISSEMENT**

* <u>Pôle social et culturel</u>	1000 K€
* <u>Relogement de l'école de musique</u>	200 K€
* <u>Travaux voirie</u>	398 K€
- 125 K€	en régie
- 80 K€	programme voirie dont ZI
- 60 K€	tour de ville
- 33 K€	éclairage public
- 100 K€	camping
* <u>Travaux bâtiments communaux (régie)</u>	125 K€
* <u>Ilot Raphaël</u>	750 K€

Voilà en conclusion les orientations budgétaires 2012 dessinées avec encore quelques imprécisions.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités, la fiscalité de nos communes s'est complexifiée et s'est recentralisée.

Au nom d'une certaine justice fiscale, la notion d'effort fiscal, de potentiel fiscal, de potentiel financier est apparue rendant la lisibilité de nos dotations toujours plus ardue.

Le passage à l'intercommunalité, la terrible crise financière marqueront aussi notre mandat puisque nous devons faire face à des gels de dotations, à des baisses de financements croisés tout en respectant notre engagement de gel des taux communaux.

Malgré ce climat défavorable, la ville d'ÉAUZE est en capacité de faire face ses multiples engagements inhérents à son statut de bourg centre, mais aussi aux différents projets nécessaires à son développement.

Je laisse maintenant la place au débat; aux différents questionnements et vous remercie de votre attention.

Je voudrais avant d'entrer dans les discussions, vous informer que je mets à votre disposition :

- un document transmis par l'association des maires de France "Le concours financier de l'Etat aux collectivités locales et leur nouvelles modalités de calcul dans la loi de finances 2012"
- l'analyse prospective financière de la commune proposée par la direction générale des finances publiques"

consultables en Mairie (Bureau DGS).

Un débat s'ensuit qualifié d'intéressant et constructif par Monsieur le Maire.

## **2. PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CCGA**

Par arrêté du 23/12/2011, Monsieur le Préfet du Gers a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale du Gers.  
Ce schéma prévoit l'extension du périmètre de la CCGA.

En application des dispositions de l'article 60-II de la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales, un arrêté préfectoral fixe la liste des communes intéressées par la modification du périmètre de la CCGA (vous avez eu copie de l'arrêté). Celui-ci a également été adressé à Messieurs les Présidents des communautés de communes du Grand Armagnac et de d'Artagnan en Fezensac.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer sur ce projet de modification de périmètre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **3. TARIFS COMMUNAUX POUR 2012**

Comme chaque année, il s'agit d'examiner les différents tarifs des services ou locations de salles ou matériels proposés par la commune.

Vous avez eu la liste des ces tarifs en annexe.

Le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés à l'unanimité.

## **4. CONVENTION TRIENNALE FOUILLES DOMUS :**

Après avoir envisagé dans un premier temps une convention tri ou quadri parties pour les fouilles complémentaires à l'été 2012 (le puits et la rue), Pierre PISANI et le service archéologique de la DRAC proposent de programmer d'ores et déjà les fouilles complémentaires nécessaires à la publication.

Ce qui nécessiterait une nouvelle convention triennale dont les budgets annuels seraient de :

- 45000 € en 2012 (soient 11250 € par partenaire),
- 60000 € en 2013 (soient 15000 € par partenaire),
- 72500 € en 2014 (soient 18125 € par partenaire)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette proposition sachant que suivant les engagements des trois partenaires : Etat, Département et Régions, les budgets pourront être revus à la baisse.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **5. IMPASSE RUE MAGNAN : RESTITUTION**

Par délibération en date du 31 mars 2009 concernant le bornage des propriétés CORLAITI et CABANA, le Conseil Municipal avait cédé une partie de la parcelle "ancienne poste" non bâtie à la parcelle appartenant à Madame CORLAITI.

A l'occasion de ce bornage, Monsieur MEILLON riverain de la rue Magnan avait apporté la preuve par un acte notarié que la partie sud de l'impasse sise rue Magnan lui appartenait.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose de permettre à Monsieur MEILLON de récupérer sa propriété indûment attribuée par le cadastre au Domaine Public, en lui cédant pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à finaliser cette cession.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **6. MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU SIVU**

Par délibération du 31 Mars 2009, le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition pour 3 ans du SIVU des 2 agents du Musée sur une partie de leurs horaires, le complément étant effectué aux archives, ainsi que la mise à disposition de la DGS sur 3.5 heures par semaine pour assurer la direction du SIVU.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces mises à disposition pour 3 ans : 2012 à 2014, à savoir pour le Musée :

- Mme LALANNE (Mme ATTALE) : 31 heures par semaine,
- Mr DARNAUDE : 26 heures par semaine,
- Mme BONNET-MEUNIER : 3.5 heures par semaine.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **7. AMENAGEMENT SALLE DE GYMNASTIQUE – AVENANT LOT 5**

Lors de la réalisation des travaux, il est apparu impossible de conserver les luminaires existants comme cela avait été prévu lors des études.

En effet, la mise en place du faux plafond ne permet pas de conserver les luminaires suspendus (ils sont trop imposants pour être posés si bas).

L'architecte a donc proposé qu'ils soient récupérés par les services techniques et remplacés par des luminaires encastrés.

Le coût supplémentaire est de 930 €. Vous avez eu copie de l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **8. RENOVATION SERVICES SOCIAUX – AVENANTS LOTS 1, 8 et 2**

Après démolition, il est apparu évident au maître d'œuvre que le remplacement des menuiseries extérieures entraînerait un aspect peu esthétique des embrasures des fenêtres.

Il propose donc plutôt qu'un remplissage des feuillures des menuiseries extérieures à peindre, un habillage extérieur par la pose de cornière identique au PVC des menuiseries.

Cela amène une moins value de 708,12 € HT sur le lot 1, de 250 € HT sur le lot 8 et une plus value de 1240 € sur le lot 2, soit au total une plus value de 282 € HT (vous avez eu copie des avenants).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur AZANZA :

Il informe le Conseil Municipal de la date retenue en concertation avec la DRAC et le Conseil Régional pour l'inauguration des travaux de la zone thermale à Séviac et de la pose de la première pierre du site de la Domus d'Elusa : il s'agit du 3 juillet 2012 entre 10H30 et 14H.

A l'occasion de cette manifestation les prix des Archéotrophées 2012 seront remis.

Il fait également part au Conseil Municipal de la programmation d'une réunion publique destinée à informer la population sur le projet de la Domus le 17 avril 2012.

Il signale le site Internet du SAT très bien fait : [www.32sat.fr](http://www.32sat.fr) avec la possibilité de paiement en ligne des factures d'eau.

- Monsieur GUASCH

Il rend compte de la réunion de vote des budgets du Sictom en augmentation, justifié par le retrait de la subvention du Conseil Général à Trigone qui a répercuté cette perte sur les Sictoms.

La majorité des investissements sont faits ou en cours de réalisation.

- Madame LABARTHE

Elle demande le soutien de Monsieur AZANZA auprès du SAT pour organiser une animation "portes-ouvertes" sur la nouvelle station d'épuration, à l'occasion des Journées Nature de juin 2012.

***La séance et levée à 22H40.***